

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

Date de convocation : 27/02/2023

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	34
Nb de suffrages exprimés :	44
VOTE :	
Pour :	44
Contre :	0
Abstentions:	0

Séance du 09 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du complexe des Echards à Le Boulou, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : PROJET DE RESTAURATION DU TANYARI À PALAU DEL VIDRE - ACTUALISATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. HERVE CRIBELLET (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE) procuration à M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE) procuration à Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE) procuration à Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE) , M. DAVID PLANAS (TITULAIRE) procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE) procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE) procuration à M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE) procuration à M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE) , M. GUY VINOT (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), Mme AURELIE RAMSEYER (SUPPLEANT), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JEAN-LOUIS VIRGILI (SUPPLEANT),

Autre participant : M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT)

Mme Nathalie REGOND PLANAS a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : PROJET DE RESTAURATION DU TANYARI À PALAU DEL VIDRE - ACTUALISATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Le SMIGATA est engagé de longue date aux côtés de la commune de Palau del Vidre pour un projet de restauration du Tanyari permettant une mise en sécurité du centre bourg contre les inondations et une amélioration du fonctionnement écologique de ce cours d'eau dégradé.

En 2019, le SMIGATA, porteur de l'opération depuis le transfert de la compétence GEMAPI en janvier 2018, a obtenu une subvention de 80% de l'Agence de l'Eau pour cette opération pilote dans le département dont le montant prévisionnel s'établissait à 2,4 millions d'euros TTC. Cette aide arrive à caducité au mois de juillet 2023 mais une prorogation peut être sollicitée.

Une longue procédure d'expropriation a été nécessaire pour la maîtrise du foncier (14 propriétaires sur 2.5km de cours d'eau). Malgré la subvention notifiée et le recrutement d'un maître d'œuvre dès juillet 2019, le projet a été freiné dans sa réalisation et plus de trois années se sont écoulées.

Pendant ce temps de latence, un travail de fond a été réalisé sur le PRO et des sujétions non prévues initialement sont venues complexifier le projet (données initiales erronées, adaptation des volets continuité écologique, révision des volumes de sédiments à évacuer et évolution des sites de recharge sur le Tech suite à la tempête Gloria, logistique du chantier et notamment les accès pour les travaux, augmentation significative du coût des prestations et matériaux suite COVID et inflation...).

Ainsi, une actualisation du coût global du projet a été nécessaire et le projet révisé s'établit à 5 millions d'euros TTC. Malgré l'ambition et les attendus prégnants de ce projet phare de la mise en application de la compétence GEMAPI sur le territoire Tech-Albères, le SMIGATA, qui a déjà contracté un emprunt de 800 000€ pour cette opération, ne pourra le mener à terme sans aides complémentaires. Aussi, pour le surcoût opérationnel estimé à 2,24 M€ TTC, différents partenariats financiers complémentaires semblent envisageables.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de la poursuite de l'opération malgré l'évolution significative du montant prévisionnel au regard des enjeux en présence et de l'exemplarité du projet;

- **DEMANDE** auprès de l'Agence de l'Eau une prorogation de l'aide initiale au projet (convention n°2019-0393 du 17/07/2019);

- **APPROUVE** la sollicitation de subventions complémentaires à celle initialement notifiée auprès des partenaires financiers suivants et selon le plan de financement ci-dessous :

Nouvelle dépense à subventionner : 1 866 130€ HT

AERMC	50%	933 065€
RÉGION OCCITANIE	20%	373 226€
DÉPARTEMENT 66	10%	186 613€
AUTOFINANCEMENT	20%	373 226€

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes rendus nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Boulou, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Chazes

Le / La Secrétaire de Séance :



Certifié exécutoire compte tenu : **13 MARS 2023**
De la transmission en Sous-Préfecture le : _____
De la publication le : **13 MARS 2023**

REÇU LE :
13 MARS 2023
SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET